

Image not found or type unknown



Titre de séjour après oqtf

Par **Passou**, le **06/04/2016** à **21:20**

suis entré en France avec un visa long séjour suite à un mariage avec un conjoint français. J'ai reçu deux fois la carte de séjour vpf et après on s'est séparé mon mari et moi et on a fini par divorcer et là en 2014 j'ai reçu le oqtf suite à mon divorce j'ai fait des recours au TA et ça a été rejeté comme quoi j'ai pas d'attache familiale en France et entre temps j'ai connu quelqu'un et je vis actuellement avec lui et on va se marier le 10 mai. Mais j'ai redéposé une nouvelle demande de titre de séjour à la préfecture ils nous ont convoqué et ont nous auditionné et après ce matin ont reçu une convocation à la gendarmerie et moi je voudrais savoir est-ce que on doit y aller ou bien je risque d'être mis en camp de rétention j'aimerais bien votre avis svp. rnJe vous remercie

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2016** à **12:45**

Bonjourrrrrsi vous n'êtes pas marié vous encourez effectivement l'expulsion.